

MAIRIE de PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Télécopie : 04.92.50.33.08

Email : mairiedeprunieres@wanadoo.fr

Web : www.prunieres.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Samedi 26 Avril 2008

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire à tous les conseillers municipaux, et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le samedi 26 Avril 2008 dans la salle du conseil.

Présents : Monsieur René FUSINA, Maire, Messieurs DOUSSOT et BLANC, Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE et REYMOND.

Secrétaire : Madame GLEIZES.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 8h30.

A- Points à l'ordre du jour :

1) Demande de subvention pour la mise aux normes de la cabane pastorale :

Deux problèmes sont apparus concernant la cabane de la Gardette.

- Lors du montage du dossier, la commune pouvait bénéficier d'une subvention égale à 80% du montant des travaux. Or, aujourd'hui, en raison notamment de la baisse des subventions régionales, cette subvention n'est plus que de 75 % et il faut refaire une demande. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- Le deuxième problème concerne le refus opposé aux 2 demandes de permis de construire :
 - celui de l'abri, en raison du nombre de bêtes : Mr LAULAU va redéposer un nouveau permis de construire.
 - celui de la cabane, car il n'y avait pas d'analyse d'eau jointe au dossier ; il a été convenu avec la DDAS, afin de ne pas interrompre les procédures, que cette dernière émette simplement une réserve sur la qualité de l'eau, les analyses ne pouvant être réalisées à l'heure actuelle à cause de la neige.

2) Désignation des membres de la Commission des Impôts :

Monsieur le Maire a reçu une lettre du service des Impôts demandant, avant le 28 Avril 2008, une liste de 24 noms parmi lesquels les services fiscaux en choisiront 12 (6 titulaires et 6 suppléants) pour participer à la

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 16h, et le Jeudi de 11h à 12h.

Le Maire reçoit sur rendez-vous le Samedi de 10h à 12h

MAIRIE de PRUNIERES

(Suite)

commission des impôts. Cette commission a pour tâche de réexaminer les bases des taxes foncières en fonction des travaux faits dans l'année.

Monsieur le Maire propose de ne pas présenter d'élus afin de faire participer un maximum d'habitants de la commune, et propose une liste de 24 noms représentante de la population de PRUNIERES (Agriculteurs, retraités, actifs). La liste proposée est validée à l'unanimité.

3) Désignation de 2 délégués à l'Association des communes forestières des HAUTES-ALPES :

Monsieur le Maire a reçu une lettre de la Présidente de l'Association des communes forestières des HAUTES-ALPES lui demandant de bien vouloir désigner un titulaire et un suppléant représentant la commune de PRUNIERES.

Cette association a pour but d'aider et représenter les intérêts des communes dans la gestion de la forêt et de ses ressources (partenariat avec l'ONF, chartes forestières, projets bois énergie, débroussaillage obligatoire, gestion durable des forêts etc...).

Le conseil, à l'unanimité, désigne messieurs Bruno DURAND et Roland ARNAUD.

B- Questions diverses :

➤ Le site internet de PRUNIERES est opérationnel : www.prunieres.fr (sans accent sur le e).

➤ Ecole :

Monsieur le Maire donne lecture des lettres qu'il a reçues de l'Inspecteur d'Académie et de l'Inspecteur de l'Education Nationale confirmant qu'aucune mesure ne viendra affecter la rentrée scolaire de septembre 2008. Il est cependant précisé que cette situation sera revue au premier trimestre de l'année scolaire 2008-2009 pour la rentrée de septembre 2009. Monsieur le Maire et l'Inspecteur de l'Education Nationale ont d'ores et déjà convenu de se rencontrer à cette période.

Madame GLEIZES fait le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 22 Avril avec les deux instituteurs et les deux représentantes des parents d'élèves. Elle fait part de la satisfaction des instituteurs en ce qui concerne le budget de la caisse des écoles. Lors de cette réunion, il a été également question des travaux ou aménagements à réaliser pour améliorer les conditions des élèves.

Madame GLEIZES a également rappelé aux instituteurs que, dans le cadre de la COM.COM, la commune de PRUNIERES a un contrat de maintenance pour les ordinateurs et qu'ils doivent passer par la mairie pour en bénéficier (notamment pour installer une protection pour les mineurs sur tous les ordinateurs).

Le procès-verbal de cette réunion est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose également de demander à l'instituteur, à la prochaine rentrée scolaire, de réfléchir avec les enfants à un blason pour la commune.

MAIRIE de PRUNIERES

(Suite)

➤ S.I.V.U.

Monsieur Y. BLANC ET Madame D. GIRARD rendent compte de la réunion avec le S.I.V.U. CHORGES-PRUNIERES concernant la station d'épuration.

Deux points importants ont été constatés :

- En ce qui concerne CHORGES, les eaux pluviales ne sont pas séparées des eaux usées et viennent en conséquence se jeter dans la station. CHORGES doit se mettre en conformité.
- Ce n'est pas le cas de PRUNIERES, mais il a été cependant remarqué qu'il existait des eaux parasites semblant provenir de certains regards. Un point va être fait avec Messieurs Yves BLANC et Yves BERTRAND.

Lors de cette réunion sur place, les participants ont également constaté la nécessité d'installer des déversoirs d'orage.

Globalement, la station fonctionne, mais il reste quelques mises au point à faire.

➤ Syndicat Intercommunal Routier de CHORGES.

Mr Yves BLANC rend compte des élections qui ont eu lieu au S.I.R.

Président : Mr Claude GRAS (Chorges), Vice-président : Mr CHIGHINE (Espinasses)

Le S.I.R. possède du matériel (tractopelle, camion, débroussailleuse etc...) et facture les heures de travail effectuées à la demande, aux communes devant faire des travaux avec ce matériel.

Lors de cette réunion, Mr ALLARD-LATOUR a indiqué que PRUNIERES pouvait bénéficier d'une enveloppe cantonale de 17 000 € (sur 31 000 € de travaux). Une intervention va être faite auprès de la COM.COM pour que le chemin n° 27 soit rénové.

En ce qui concerne les chemins ruraux (ou chemins d'exploitation), depuis une ancienne délibération communale, l'entretien de ces derniers est à la charge des agriculteurs. Le Conseil Municipal est toutefois favorable à ce que quelques heures de travail de l'Agent Communal soient consacrées à cet entretien.

Le chemin Coste Romane est devenu impraticable dans sa traversée du ruisseau. Ce chemin est également un G.R., ainsi qu'un chemin de VTT. Contact va être pris avec la COM-COM pour faire des travaux.

➤ Mandement : *(le mandement existe depuis le XIIe siècle)*

Des élections ont eu lieu lors de la réunion du mandement à laquelle ont assisté Messieurs ARNAUD et DURAND.

Président: Mr.J.C. DOU, Vice-président : M.R. HONORE

Monsieur R. ARNAUD indique que 9 000 € devraient être versés à PRUNIERES.

MAIRIE de PRUNIERES

(Suite)

➤ SMICTOM :

Madame D. GIRARD rend compte des élections :

Président : Mr M. VIOSSAT (Embrun), Vice-président : Mr J.C. DOU (Puy St Eusèbe)

Malgré la mise en place (depuis quelques années déjà) du tri sélectif, certaines personnes continuent à jeter le verre dans les poubelles d'ordures ménagères. Les élus envisagent donc de faire installer 2 autres conteneurs à verre (au petit pont des Vignes et en haut du Serre).

➤ O.T.I. Office de Tourisme Intercommunal

Il semblerait que deux communes, (SAVINES et REALLON) aient les faveurs de l'O.T.I.

Madame MARSEILLE est chargée, en tant que déléguée O.T.I. de PRUNIERES, de demander à ce que les services de l'Office soient répartis de manière équitable.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 10h30.